

Marmande, le 5 septembre 2016

Le principal

Aux parents d'élèves

Collège Jean MOULIN

Le principal

Secrétariat
Réf.

Affaire suivie par
Isabelle COUSIN
Téléphone
05.53.20.36.50
Fax
05.53.64.01.32
Mél.
ce.0470103G@ac-bordeaux.fr

www.jeanmoulinmarmande.fr

Rue Jean MERMOZ
BP 316
47207 MARMANDE

Objet : Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration (7 sièges)

Pour l'année scolaire 2016/2017, elles se dérouleront le vendredi 7 octobre 2016.

Il convient d'appeler votre attention sur les points suivants :

- 1) chaque parent est électeur et éligible
- 2) peuvent déposer des listes de candidats :
 - a. les fédérations ou unions de parents qu'elles soient ou non présentes dans le collège
 - b. des associations de parents (dont l'objet est la défense des intérêts communs des parents d'élèves)
 - c. des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en associations

Les listes peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins DEUX noms et au plus, quatorze, (c'est-à-dire le double du nombre de sièges à pourvoir).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 26 septembre 2016 à minuit.

Afin de permettre une plus grande participation, le vote par correspondance est vivement encouragé.

Vous recevrez une information détaillée quant au déroulement des opérations.

Le bureau de vote sera ouvert le vendredi 7 octobre 2016 de 8 h à 12 h.

Le principal

Philippe NICOLAS



ELECTIONS AU Conseil d'administration Collège Jean Moulin / Marmande 2016/2017

	PARENTS D'ELEVES
REUNIONS PREPARATOIRES	Associations : 05/09/2016 17h
	Parents : 15/09/2016 18h
AFFICHAGE DES LISTES ELECTORALES	Vendredi 16 septembre
DEPOT DES CANDIDATURES (date limite)	Lundi 26 septembre
mise sous pli (par les parents d'élèves)	Mercredi 28 septembre à 8h
REMISE DU MATERIEL DE VOTE ET ENVOI AUX ABSENTS	Vendredi 30 septembre (distribution aux élèves)
SCRUTIN en salle de conférence	Vendredi 07 octobre De 8h00 à 12h00
DEPOUILLEMENT	Vendredi 07 octobre A 12 h 00
Contestations sur la validité des opérations électorales	5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats

